

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 9. P. S. : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

En s'abonne : A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGREL et DULLIER, Place de la Bourse, 33 ; A. EWIG, Rue Fléchet, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions...

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAYAS-BAFFRE et G., Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en trois fois, par trimestre, par avance, par mandat postal de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

18 Juin 1878.

LE CONGRÈS.

La séance du Congrès s'est ouverte hier lundi à deux heures. Le prince Gortschakoff, malade, était absent. Il est avéré que la question de l'admission de la Grèce, la Roumanie et la Serbie, a été discutée et ajournée.

Les troupes russes et la flotte anglaise ne quitteront définitivement le territoire turc que le Congrès fini. L'Autriche paraît décidée à demander une compensation territoriale. L'attitude des ambassadeurs turcs est si froide qu'elle inspire de vives inquiétudes.

Ne croyez pas que le Congrès se terminera promptement. Il y aura des coups de théâtre. Lord Beaconsfield laissera les discussions s'envenimer ; il veut qu'on sente la poudre d'abord et ensuite il veut personnellement engager un duel diplomatique à outrance avec son illustre rival, le prince Gortschakoff.

Enfin, s'il faut en croire des affirmations en apparence officieuses de Berlin, le rapprochement entre l'Autriche et la Russie, par suite des derniers pourparlers confidentiels, aurait fait des progrès. Tout cela présage une marche heureuse et probablement rapide des négociations.

On a constaté dès le premier jour, à Berlin, trois points noirs dont le Congrès aura tout d'abord à s'occuper :

1° La question de 150 millions que la Turquie devra prélever sur ses impôts pour le paiement de sa dette ; la Russie veut s'attribuer 75 millions, tandis que les autres puissances en veulent 100 pour elles ;

2° La question de l'admission de la Grèce aux délibérations du Congrès ; l'Angleterre est décidée à la réclamer, tandis que la Russie s'y oppose ;

3° La question de la cession du port d'Antivari au Monténégro à laquelle l'Autriche est très-opposée.

Chronique générale.

Les députés de la gauche font des conférences dans leur département, d'après un mot d'ordre qui leur a été donné avant de quitter Paris. L'un d'eux, dans le département de Saône-et-Loire, vient d'avouer implicitement à ses électeurs que les conseils qu'il a reçus du grand tribun du parti républicain lui dictent la conduite qu'il doit tenir pendant la prorogation vis-à-vis de ceux qui l'ont envoyé à la Chambre, et que le mandat de tous les députés est de préparer les citoyens au grand acte qui s'accomplira avant peu (???)

Nous trouvons la même phrase victorieuse, mais plus développée, dans une autre conférence faite par un député du Jura aux électeurs de l'arrondissement de Poligny. Qu'est-ce que cela nous présage ?

Proposition de loi des gauches sur le célibat et mariage des prêtres en France.

En donnant, il y a quelques jours, le programme des propositions révolutionnaires que les gauches comptent faire discuter à la rentrée des Chambres, nous ne nous attendions guère à signaler de sitôt une nouvelle proposition aussi inconstitutionnelle et aussi révolutionnaire que celle du mariage des prêtres en France. Voulant parodier en tous points les actes de la Convention de 93, il fallait sans doute s'attendre à ce que les révolutionnaires d'aujourd'hui cherchassent à saper les unes après les autres toutes les institutions de l'Eglise catholique, mais nous

avons à tort compté sur leur pudeur pour laisser à la France quelques mois de repos. Voici donc cette proposition : Nous apprenons que l'extrême gauche a chargé l'un de ses collègues de préparer un projet de loi tendant à faire inscrire dans notre code civil un article additionnel portant « que l'entrée dans les ordres religieux ne saurait constituer un empêchement dirimant pour contracter mariage. »

L'auteur de la proposition de loi sur le divorce, M. Louis Blanc, doit être chargé de la rédaction de l'exposé des motifs de ce nouveau projet de loi.

Nous lisons dans un journal républicain : « Les Chambres se sont prorogées jusqu'au 28 octobre ; voilà donc plus de quatre mois de tranquillité assurés. »

Aveu naïf et sincère, mais peu flatteur pour la majorité républicaine.

Autre aveu. Le Journal des Débats parlant du nouveau cabinet belge dit :

« On sait que M. Frère-Orban est un vrai libéral, un libéral, chose rare ! qui ne craint pas la liberté ! »

Hum ! Et les libéraux du cabinet Dufaure-Marcère ?

L'Académie a obéi aux ordres de M. Gambetta ; elle a élu les deux candidats désignés par son journal, MM. Henri Martin et Renan ; l'un, dont Cousin disait : « Si vous voulez ne pas savoir l'histoire, étudiez-la dans Martin » ; l'autre, qui doit d'être connu uniquement à son audacieuse négation de la divinité du Christ. Ainsi l'invasion révolutionnaire, libre-penseuse, matérialiste, est partout, même à l'Académie. Jusqu'au jour où elle a laissé pénétrer M. Littré chez elle, l'illustre société semblait vouloir se tenir à l'abri de la contagion ; mais la porte, ou-

verte ce jour-là, n'a pu être refermée, — cela se voit, du reste, par les énormités auxquelles maintenant elle donne passage.

En ce qui concerne M. Henri Martin, l'énormité est d'autant plus visible qu'il avait pour concurrent un autre libre-penseur, légèrement entaché aussi de matérialisme, M. Taine. Mais M. Taine a conservé quelque respect pour les droits de l'histoire ; il ne consent pas à les sacrifier au triomphe et à la réhabilitation de l'orgie révolutionnaire : non dignus est intrare. M. Gambetta l'élimine tout d'abord, et les quarante obéissent docilement à ce décret d'ostracisme.

Invasion partout, et partout capitulation, défection, abandon ; voilà, en deux mots, le tableau que nous offre le temps présent. N'est-ce pas, complète et terrible, la leçon dont les conservateurs avaient besoin ? Et peuvent-ils douter encore de cette vérité, qu'ils sont désormais seuls, qu'ils ne doivent plus compter sur personne, que le moment, pour tout dire, est venu où ils doivent choisir entre la défense héroïque et l'écrasement définitif ?

On affirme que, dans l'élection académique, M. le duc d'Aumale a voté pour MM. Henri Martin et Renan.

On lit dans le National :

« Le conseil s'est occupé de la question posée par les gauches avant la séparation des Chambres, et dont la solution avait été ajournée d'un commun accord. Il a été décidé que M. le président du conseil aurait un entretien avec les délégués des groupes de la gauche et leur ferait connaître les dispositions du gouvernement, le caractère des instructions qu'il était résolu à donner à ses agents de tout ordre et la ligne qu'il entendait suivre lui-même. »

M. Dufaure, chargé de l'intérim du ministère des affaires étrangères, a donné ensuite communication à ses collègues des dépêches qu'il a reçues de Berlin. Les impressions de nos plénipotentiaires sont bonnes. M. Waddington exprime la confiance que le

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

UN AMATEUR

(Suite et fin.)

Le Juif écoutait tout, bien décidé à faire son profit du goût de l'Anglais pour la peinture ; mais, à quelques pas, une autre personne prêtait également l'oreille à la conversation des deux étrangers. C'était un homme de moyen âge, vêtu de noir, et qui n'avait de remarquable que la vivacité maligne du regard. Il avait souri en entendant les plaintes des deux gentilshommes sur la pauvreté de la noblesse, et leur avait jeté un regard ironiquement amer, auquel ils n'avaient point pris garde. Dans ce moment le crieur mettait en vente une toile enfumée.

— Il y a donc aussi des tableaux ? demanda lord Pembroke en riant.

— Quelque enseigne de marchand de macaroni qui sera restée pour compte au barbouilleur, observa M. de Vivonne.

— A six paoli ! cria le vendeur.

— Il ne les trouvera pas, dit Israël.

Il y eut un silence.

— Je donne trois ducats, dit tout à coup l'homme

habillé de noir.

Une rumeur s'éleva dans la foule.

— Trois ducats ! répéta le Juif étonné.

— Quel est cet homme ? demanda milord.

— C'est maître Stella, monseigneur.

— Le peintre ?

— Oui, et l'un de nos plus fins connaisseurs.

— Est-ce que cette toile aurait du mérite ?

— C'est un chef-d'œuvre peut-être, dit M. de Vivonne avec indifférence, qui sait ? un Carrache ou un Titien.

— Chez un barbouilleur !

— Pourquoi non ? N'a-t-on pas trouvé dernièrement un Corrége qui servait de dessus de porte à un fabricant de boutons ?

— A trois ducats ! reprit le crieur ; personne ne surenchérit ?

— Je donne quatre ducats ! cria le Juif.

— Moi huit ducats ! reprit Stella.

— Dix ducats !

— Douze ducats !

Il y eut une pause ; Israël demanda à voir de plus près le tableau.

— C'est inutile ! interrompit vivement l'homme noir ; je donne vingt ducats.

Jusqu'alors milord Pembroke avait tout observé sans parler. Il s'avança enfin, et avec ce ton de supériorité calme et froide que donne la fortune :

— Cinquante ducats, dit-il brièvement.

Le peintre se tourna vers lui.

— Le tableau ne les vaut pas, monseigneur, observa-t-il.

L'Anglais lui jeta un regard de côté, et sourit d'un air superbe.

— C'est bien, mon cher, lui dit-il en se dandinant ; on n'a pas une collection de cent mille livres sterling sans s'y connaître un peu, en peinture. Vous aviez sans doute vos raisons, maître Stella, pour surenchérir cette toile.

— En effet, milord.

— Eh bien ! j'ai aussi les miennes.

Et se tournant vers le crieur :

— Cent ducats, dit-il, et que cela finisse !

La foule semblait émerveillée. Tous les yeux s'étaient tournés vers milord Pembroke ; la pauvre veuve, éperdue de joie, croyait rêver ; et maître Caverdone essayait ses lunettes en riant.

Le crieur, après avoir demandé trois fois si l'on ne faisait aucune offre nouvelle, déclara que le tableau appartenait à milord.

Maître Stella avait tout suivi de l'œil ; il laissa l'Anglais payer les cent ducats.

— Vous ne vous attendiez pas à la concurrence, maître, dit celui-ci en le regardant d'un air goguenard.

— Pardonnez-moi, milord, répondit Stella, je l'espérais.

— Comment cela ?

— J'avais entendu votre entretien avec ce gentilhomme ; je savais que, trop pauvre pour donner douze ducats à la veuve de Pelegrino, vous étiez assez riche pour payer un Poussin quatre-vingt mille livres ; j'ai voulu profiter de votre goût pour vous forcer à soulager une misère ; j'ai réussi à vous faire faire une bonne action en lui donnant l'air d'un bon marché. Quand j'ai proposé trois ducats, j'étais sûr que vous en offririez davantage.

— Ainsi cette peinture...

— Ne vaut pas les six paoli auxquels elle était mise à prix, milord.

M. de Vivonne éclata de rire.

— C'est impossible ! s'écria l'Anglais ; si cela était, maître Stella aurait à me rendre compte...

— Des cents ducats ?... volontiers. Dans le cas où milord n'eût point surenchérit ce tableau, je l'eusse acheté, non pour posséder un chef-d'œuvre, mais pour avoir un bon souvenir de plus dans mon cœur. Si milord regrette qu'on lui ait surpris une aumône, et s'il ne peut décidément disposer de cent ducats en faveur d'une malheureuse, il peut me céder son bienfait.

— Doucement ! s'écria Vivonne, s'il le cède c'est moi qui le prends. Ceci est une leçon, n'est-ce pas, maître Stella ? Vous avez voulu prouver que nous autres gens de qualité nous avons le

Congrès arrivera à une solution pacifique, sans se dissimuler que les débats pourront se prolonger sur les questions d'exécution.

» Le conseil, enfin, a donné son approbation au caractère démocratique et au programme de la fête du 30 juin. »

La correspondance Saint-Chéron pose cette simple question :

Serait-il vrai qu'un décret de prorogation des Chambres avait été signé par le Maréchal, remis à M. Dufaure, et que ce décret se serait égaré sur la route de l'Elysée à Versailles, de telle sorte que le Parlement a pu, tout à son aise, par un nouvel empiètement sur le terrain constitutionnel, confisquer encore une des dernières prérogatives du pouvoir exécutif ?

Toujours d'après les informations des confidents de la gauche, si le cabinet avait été battu devant le Sénat, il serait revenu aussitôt à la Chambre, où il aurait fait une déclaration qui était d'avance toute préparée, et de nature à donner pleine satisfaction à la majorité républicaine et radicale.

C'est à cela sans doute que la République française faisait allusion le lendemain, quand elle révélait aux sénateurs que, même formelle et complète, leur victoire sur le cabinet aurait été stérile et de nul effet. On était, cela se voit maintenant, résolu à n'en pas tenir compte.

Les novellistes républicains persistent à affirmer que M. Buffet a eu, avant la prorogation, un assez long entretien avec le Maréchal, et ensuite avec MM. de Broglie, Balbie et Caillaux. L'entrevue du Président et de M. Buffet aurait été, ajoutent-ils, ménagée par la duchesse de Magenta, qu'on représente toujours comme profondément affectée de tout ce qui se passe.

Ces on-dit, ces rumeurs, ces craintes affectées, n'auraient-elles pas simplement pour but de fournir une excuse aux députés, qui vont revoir leurs électeurs ? Ceux-ci vont certainement demander à leurs mandataires pourquoi ils s'obstinent à reculer indéfiniment l'examen du budget de 1879 et à garder le refus éventuel de l'impôt comme une épée de Damoclès continuellement suspendue sur la tête du pouvoir exécutif. A ces questions bien légitimes que répondre ? Rien, sinon que l'on n'est pas sûr des projets de l'exécutif. Et c'est pourquoi, probablement, on propage les rumeurs auxquelles nous venons de faire allusion.

S'emparant d'une correspondance fantaisiste adressée de Berlin au Times, les journaux républicains annoncent gravement que les princes de la Maison de France ont envoyé des représentants à Berlin, et feront valoir leurs droits devant le Congrès (?).

La Patrie se fait l'écho d'un bruit qui a couru, mais qui n'a partout rencontré que

caprice de l'art sans le comprendre, et que, prodigues pour satisfaire nos manies, nous étions avares pour remplir nos devoirs.

— Hélas ! monseigneur, dit Stella, ce n'est pas vous qui êtes ainsi, mais tous les hommes. Le plus souvent nos goûts deviennent des vices. Nous n'aimons point les chefs-d'œuvre pour en faire jouir les autres, mais pour les dérober, pour les entasser à l'écart, comme les avares leurs trésors. Notre amour de l'art n'est point, comme il devrait l'être, un reflet de l'amour de l'humanité, c'est une folie que nous flattons. Peintres ou amateurs, nous préférons, pour la plupart, une toile enfumée à un visage souriant de bonheur. Les fils d'Adam sont égoïstes avant tout, et leur égoïsme les fait cruels.

— Vous préchez bien, maître, dit M. de Vivonne avec une légèreté contrainte ; merci de l'homélie ; et afin de vous prouver qu'elle opère, prenez ceci pour votre protégés.

Il présenta au peintre une bourse que celui-ci reçut.

— Et moi, je garde le tableau, ajouta lord Pembroke sérieusement.

— Faites mieux, milord, dit Stella, donnez-lui une place dans votre musée. Chaque fois que vous passerez devant lui, il vous rappellera une famille consolée ; ce souvenir-là vaut un Raphaël.

(Magasin pittoresque, tome VIII.)

des incroyables. D'après la rumeur publique, M. Girerd aurait donné sa démission de sous-secrétaire d'Etat, et renoncé plus ou moins volontairement aux 25,000 fr. qui sont attachés à cette plantureuse et agréable fonction. Personne, nous le répétons, pas même le journal que nous citons, n'a cru à cette épreuve après la lettre. Un tel exemple de désintéressement et de scrupule est d'une autre époque que la nôtre, et M. Girerd est d'autant plus à l'aise pour se dispenser de le donner qu'il a autour de lui bon nombre de collègues et d'amis dont les antécédents sont aussi compromettants que les siens et qui conservent stoïquement leurs places et les émoluments qu'elles procurent.

Si nous parlons de ce bruit mensonger, c'est uniquement afin de mentionner un détail qui s'y rattache et que rapporte la Patrie. D'après ce journal, M. le sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'agriculture et du commerce aurait offert, non point de donner sa démission, mais, ce qui est bien différent, « d'écrire et de rendre publique une lettre qui contiendrait la rétractation de ce qu'il exprimait en 1874. »

Cette singulière façon de sortir d'embaras n'a pas été généralement approuvée dans les rangs de la gauche ; c'est ce qui en retarde l'exécution et peut-être ce qui la fera avorter.

Le Petit Lyonnais avait annoncé que M. Paul Breton, député de l'Isère, était mort en libre-penseur et avait refusé le secours de la Religion. M. Meunier, ingénieur des ponts-et-chaussées, gendre de M. Breton, a adressé à la feuille écarlate une lettre déclarant ceci :

« M. Breton, mon beau-père, a formellement accepté l'assistance du clergé, non seulement à son dernier moment, mais encore plusieurs jours avant sa mort. »

Encore un républicain qui a voulu mourir en catholique et effacer ainsi ses votes contre l'Eglise.

La souscription ouverte pour l'érection d'un monument à Jeanne d'Arc atteignait vendredi le chiffre de 22,354 fr. 30.

Par suite de la mort du maréchal Baraguey-d'Hilliers, il n'y a plus que trois maréchaux de France : MM. de Mac-Mahon, Canrobert et Lebœuf. On annonce que la commission du budget va examiner s'il y a lieu de maintenir le traitement, devenu disponible, du maréchal Baraguey-d'Hilliers, en vue d'une nomination possible, ou si, en l'absence de candidats suffisamment sérieux pour cette haute dignité militaire, il n'y a pas lieu de faire profiter le budget de cette réduction.

On aurait exprimé la crainte que, par suite d'une entente possible des grands Etats européens pour l'expulsion des socialistes, l'Angleterre ne devienne le refuge des révolutionnaires de tous les pays. Un homme d'Etat anglais a répondu à ce sujet que le gouvernement britannique était tout disposé à prendre des mesures pour exclure d'Angleterre tous les conspirateurs étrangers.

Plusieurs journaux ont répandu des bruits alarmants sur la santé du Saint-Père. L'Observateur romano dément aujourd'hui ces rumeurs malveillantes et dit que, « grâce à Dieu, la santé de Léon XIII est dans un état satisfaisant » ; ce journal en prend pour témoins les nombreux fidèles qui chaque jour sont reçus en audience. Les insinuations de certaines feuilles ne reposent donc que sur « des faits absolument imaginaires ».

On se rappelle qu'il en était de même pour Pie IX. Pendant plusieurs années, chaque mois des dépêches erronées annonçaient qu'il était mourant.

Une dépêche de Paris à la Gazzetta di Torino annonce que le duc d'Aumale sera nommé maréchal.

A la suite d'un duel à coups de revolvers dans une rue, le directeur du Tribunal libéral

de Venezuela a tué le président de cette République.

Le socialisme a pénétré jusque dans les rangs de l'armée allemande. Un dragon de la garnison de Haguenau (Alsace) a été mis en accusation pour avoir outragé l'empereur : il est à remarquer que ce militaire n'est pas Alsacien, mais originaire de Francfort.

On écrit d'autre part de Magdebourg, que le caporal Siran, du 3^e régiment d'infanterie de Magdebourg, natif de Neustadt et chaudronnier de son métier, vient d'être condamné par un conseil de guerre à dix ans de détention dans une enceinte fortifiée, pour avoir outragé l'empereur.

Le danger socialiste prend de telles proportions en Allemagne, que M. de Bismark — (qui l'eût cru ?) — croit devoir faire un suprême appel à la religion. Son journal officieux, la Gazette de l'Allemagne du Nord, compte sur le zèle du prochain synode pour secondar les efforts du gouvernement dans la lutte qu'il entreprend contre le socialisme.

« Le pays épouvanté crie au secours et au salut, dit ce journal. Le gouvernement comprend fort bien la nécessité d'agir vite et d'agir énergiquement, et il ne faillira pas à son devoir. Mais la guérison radicale du mal ne peut venir que du sens intime, ce qui n'est possible que si la puissance curative de la nature, à laquelle on fait si souvent appel dans les souffrances physiques qui déjouent l'art du médecin, existe encore. Or, dans l'espèce qui nous occupe, cette puissance aurait cessé d'exister chez un peuple qui aurait perdu le sens religieux. Rétablir dans la conscience du peuple le sens religieux et le protéger contre les forces dissolvantes et destructives, telle est la tâche qui s'impose. »

Le général de division Chareton est mort des suites d'une longue et douloureuse maladie de cœur. Il présidait le comité des fortifications et le conseil général de la Drôme. Né à Montélimar en 1813, il avait donc environ soixante-cinq ans. Il n'était entré dans la vie parlementaire qu'en 1874.

Le général de division Chareton a fait toute sa carrière militaire sur les champs de bataille. Il était commandeur de la Légion d'Honneur. Il a toujours siégé au centre gauche, au Sénat comme à l'Assemblée. Il était sénateur inamovible.

LE GRAND PRIX DE PARIS.

Le grand prix a été gagné dimanche d'une demi-longueur par *Thurio*, cheval anglais.

Insulaire, favori français, 2^e.

Le vainqueur, l'année dernière, était *Saint-Christophe*, cheval français.

L'affluence des spectateurs était immense ; la recette est montée à 235,000 fr.

Sur les dix-neuf chevaux qui restaient engagés, huit seulement se sont présentés au poteau de départ, ce sont : *Insulaire*, *Clémentine* et *Inval*, au comte de Lagrange ; *Clocher* et *Bontouf*, à M. Delâtre ; *Stathouder*, à M. Fould ; le *Géant*, à M. Moreau-Chaslon ; *Thurio*, au prince Soltykoff.

EXPOSITION UNIVERSELLE.

Le ministre du commerce vient d'arrêter définitivement le compte des dépenses occasionnées par l'Exposition universelle ; il résulte de ce travail que la dépense totale s'élevait aujourd'hui à 45,300,000 fr.

D'autre part, on estime qu'on atteindra 34 millions et demi de recettes ; il ne resterait, en définitive, qu'un déficit de 40 millions 800,000 francs. Voici comment se décomposent ces recettes d'après les prévisions du ministre : Produit des entrées, 44 millions ; vente des matériaux, 7 millions ; subvention de la ville, 6 millions ; rachat du palais du Trocadéro par la ville de Paris, 3 millions ; redevances des cafés et restaurants du parc, 3 millions 500,000 ; produits des concerts du Trocadéro, un million. Total, 34,500,000.

M. le commissaire-général de l'Exposition, après avoir pris l'avis des ministres de la guerre et des travaux publics, vient de décider qu'à partir de dimanche, la garnison de Paris sera admise à visiter l'Exposition.

A cet effet, tous les jours un détachement de 200 hommes, sous la conduite d'un officier, entrera à l'Exposition, le matin, à dix heures, et y séjournera jusqu'à cinq heures. Les soldats seront absolument libres d'aller partout où il leur plaira, soit en groupe, soit isolément.

— Voici une exposition qui intéressera non-seulement toutes les femmes, mais tous les artistes, car les travaux à l'aiguille, lorsqu'ils atteignent un pareil degré de perfection, deviennent de véritables objets d'art.

Les exposantes sont les plus grandes dames de France. Citons entre autres la princesse de Beauvau, la duchesse de Mouchy, la duchesse de Fitz-James, la princesse de Sagan, la comtesse de Kergorlay, la marquise de Nadaillac, la comtesse de Courcy, M^{me} de Montaut, M^{me} de Riencourt.

L'exposition des travaux à l'aiguille est ouverte, avenue des Champs-Elysées, n^o 47. Le prix d'entrée est d'un franc. Elle a lieu au profit d'une bonne œuvre, la fondation d'une colonie agricole pour les jeunes filles pauvres.

Donner aux jeunes filles l'instruction primaire, tout en les initiant au jardinage, à l'agriculture, aux travaux des fermes, tel est le but de cette œuvre essentiellement utile, dont nos populations rurales peuvent retirer les plus grands avantages.

— Une des singularités de l'exposition horticole au Champ-de-Mars, c'est un lierre qu'on a conduit de telle façon, depuis 1849, qu'il forme aujourd'hui, sur une armature en fer *ad hoc*, un parapluie immense très-touffu, dont la tige est le manche.

Quand on plie l'armature en fer, qui est mobile, les rameaux suivent le mouvement et le parapluie se ferme.

Etranger.

BELGIQUE. — M. Frère-Orban est chargé par le roi Léopold de former le nouveau cabinet belge. Quoiqu'on ne connaisse pas encore les noms de ses collègues, on parle déjà de M. Bara, qui fut jadis ministre de la justice.

C'est à ce personnage qu'est due l'invention du nouveau mode de vote, qu'on appelle en Belgique *vote de couleur*, et auquel est dû aujourd'hui le triomphe des radicaux.

Ceux-ci auront dans la Chambre des députés une majorité de dix voix, et dans le Sénat une majorité de six voix. Peut-on gouverner longtemps avec une majorité aussi faible, qui peut se déplacer à la première occasion ?

ESPAGNE. — Que les amateurs de courses de taureaux se dépêchent ! ce genre de spectacle ne va pas tarder à disparaître, même en Espagne.

Le Sénat de Madrid vient, en effet, de prendre en considération le projet de loi de M. Oliván tendant à la suppression de ces courses.

Les cirques de taureaux devront être établis à plus de trois kilomètres du centre de la ville. Dans les arènes qui existent actuellement et qui sont à une distance moindre, aucun travail de restauration ne sera permis.

D'ores et déjà, les lances de picadores ne pourront avoir plus de 22 millimètres de pointe ; au bout de trois ans, l'entrée des chevaux et des picadores dans le cirque sera interdite ; dans cinq ans, aucun taureau ne pourra être mis à mort. Enfin, la proposition accorde aux maires le droit de refuser l'autorisation pour les courses et celui d'aliéner les places de taureaux.

Cette motion aura pour défenseurs non-seulement l'auteur de la proposition, mais MM. Becerra et le marquis de San Carlos.

Chronique militaire.

Jeudi 20 juin 1878, le Maréchal Président de la République passera en revue, sur le terrain des courses de Longchamps, les troupes des diverses armes stationnées dans le gouvernement de Paris.

La revue commencera à deux heures et demie de l'après-midi.

Le Maréchal montera à cheval dans le bois de Boulogne, au rond-point de Béga-telle, devant la grille d'entrée du château.

Tours.

Nous lisons dans le Messager d'Indre-et-Loire :

« Si nous sommes bien informé, comme nous le croyons, le conseil municipal de Tours aurait, mardi dernier, voté l'interdiction des processions. »

» L'arrêté du maire allait être fait quand un membre influent aurait déclaré que si cette mesure était prise, il se retirerait. Devant cette attitude énergique, M. le maire laissa la chose là.

» Nous combattons les actes publics de nos adversaires quand ils manquent de justice et de sens français ; aujourd'hui nous tenons à constater un acte de justice qui n'est peut-être qu'un calcul. »

CONFÉRENCE VITICOLE A CHINON.

Le Journal de Chinon a publié le résumé d'une très-savante conférence sur la viticulture faite dernièrement à Chinon par M. G. Duclaud, dont tout le monde en Touraine connaît la compétence en matière viticole. Nous croyons utile de reproduire ici un passage de cette intéressante conférence :

« Les analyses chimiques constatent que l'élément dominant dans les produits de la vigne, sarments, feuilles, vin, est la potasse. Si donc on veut accomplir vis-à-vis du sol de la vigne, ce que l'on nomme en agriculture la loi de restitution, il faut lui donner de la potasse. Cette façon d'agir est d'autant plus rationnelle, que la permanence de culture appauvrit davantage le sol. Pour toutes les autres cultures, vous pratiquez des assolements, et dans la rotation adoptée, vous faites figurer des plantes qui demandent au sol des éléments différents ; la terre a donc le temps de réparer en quelque sorte ses pertes, entre deux cultures. En est-il de même pour la vigne ? Certes non. Le sol de la vigne produit tous les ans de la javelle, des feuilles, du raisin. Ceci revient à dire que, tous les ans, votre vigne emprunte au sol les mêmes éléments. »

» Gardez-vous de croire qu'en lui rendant des engrais azotés, tels que le fumier de ferme ou le guano, vous compenserez ses pertes. Non-seulement il n'en sera pas ainsi, mais par ces engrais mal appropriés, vous excitez, quelquefois à contre-propos, la végétation arbutive, vous pourrez avoir de la javelle, beaucoup de javelle, mais moins de raisin, et encore ce raisin sera-t-il comme celui des jeunes vignes, plus riche en eau et en acide tartrique qu'en sucre. Vous aurez un vin chargé de principes mucilagineux, qui entreront en fermentation à la plus légère élévation de température ou sous l'influence des secousses du voyage. Vous aurez un vin mou, plat, susceptible de se rompre aisément, et finalement de s'altérer. Usez du fumier, soit, si votre vigne est étiolée, rachitique, et si en définitive elle ne pousse pas assez de bois. Mais préférez à tout les éléments végétaux, les branchages de sapin, d'ajoncs, de buis, enfouis verts. Ils sont riches en potasse, ils se décomposent lentement, et leur fermentation provoque un développement de chaleur qui excite les racines. Mélangez un peu de fumier avec des débris végétaux, avec des cendres, avec du sulfate de fer qui désinfectera les fumiers ; rendez à la vigne tous les résidus venant de la vigne, javelles hachées ou même javelles enfouies dans de petites rigoles ouvertes de deux rangs en deux rangs ; employez le marc de cuve avant qu'il soit trop consommé ; ensemencez à la volée le terrain de vos vignes de quelques centaines de kilogrammes de nitrate de potasse (salpêtre), mélangé au phosphate soluble, et vous aurez plus de vin, et vous l'aurez plus brillant, plus solide, et vous l'aurez toujours bon, toujours digne de sa vieille renommée. »

» La lune est arrivée à son plein le 15, et cette phase paraît cette fois avoir concordé avec le changement de temps. »

Le baromètre s'est élevé à 760.

REVISION DE LA CARTE DE FRANCE.

Il doit être procédé cette année à la révision de la carte de France dans les communes des cantons de Thouarcé, Vihiers, Genes, Doué, Saumur, Montreuil-Bellay.

Le travail a commencé le 12 juin courant. Dans un avis de la Préfecture, MM. les maires sont priés de vouloir bien prêter à MM. les officiers chargés de ces travaux, le concours qu'ils pourront leur demander pour l'accomplissement de la mission importante qui leur est confiée, et de prévenir les populations afin que celles-ci accueillent convenablement les officiers et leur donnent toutes facilités pour pénétrer dans les propriétés closes et en examiner le détail intérieur.

Les officiers, cavaliers et chevaux auront droit au logement dans les localités où ils stationneront.

Par une lettre adressée aux maires du département, M. le préfet de Maine-et-Loire rappelle que les hommes de la réserve et de l'armée territoriale, convoqués pour une période d'instruction, qui sollicitent la dispense des exercices à titre de soutiens de famille, doivent remettre leurs demandes au commandant de la brigade de gendarmerie, en y joignant un certificat modèle n° 5 et l'avis du maire. M. le général vient de faire connaître qu'à l'occasion du prochain appel des réservistes en 1878, il ne sera donné suite à aucune demande transmise après la date du 25 juillet.

Le rosier et l'héliotrope demandent, lorsqu'on cueille leurs fleurs, à avoir les tiges de ces fleurs relativement longues.

Le motif de cette observation est celui-ci : à peine la section opérée, la sève se porte vers les bourgeons situés à l'aisselle des feuilles et à l'extrémité supérieure de la tige. Peu après, ces bourgeons se développent. Les yeux situés à la partie inférieure de cette tige ne se développent pas, la plante se dégarnit et perd sa forme ramassée, qui convient si bien aux plantes placées en bordure et surtout en massifs.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 16 juin 1878.

Versements de 71 déposants (9 nouveaux), 11,645 fr. » c. Remboursements, 11,094 fr. 65 c.

Faits divers.

Un sous-officier âgé de vingt ans à peine, M. Legendre, maréchal des logis au 6^e escadron du train des équipages, en garnison à Mourmelon, est tombé avec son cheval en sautant un fossé, et s'est tué sur le coup. Ce jeune homme s'était engagé pour se préparer aux examens de Saint-Cyr. Sa mort a causé une profonde émotion au camp de Châlons.

Un accident est arrivé vendredi après-midi, dit le Journal du Loiret, dans la plaine des Groux. L'artillerie procédait à des expériences de cartouches chargées de dynamite.

On avait fait éclater des rails de chemins de fer et prouvé l'action destructive de cette dangereuse matière explosive. Il restait à montrer aux canonniers, rangés en cercle, qu'une cartouche de dynamite, à l'air libre, brûle sans éclat. Par une circonstance restée inexplicable, la cartouche a éclaté et ses débris ont frappé divers officiers et soldats.

Un artilleur a eu un œil atteint et même crevé, dit-on.

M. le colonel Charron, M. le capitaine Parisot et M. le sous-lieutenant Roger ont reçu au visage des grains de sable projetés par la violence du coup, et qui ne leur ont heureusement occasionné que de très-légères blessures.

Deux amis, qu'une querelle de jeu avait brouillés, s'étaient donné rendez-vous à la frontière.

Tout était prêt pour le combat, les armes étaient chargées et les témoins grelottaient de peur, quand Z..., l'offensé, dit à son adversaire :

— Tu tiens donc bien à ce que tu as dit ? — Moi ! pas du tout ! — Alors pourquoi nous battre ? — Pour te prouver que je n'ai pas peur. — Restons amis plutôt. — Soit ! mais il ne faut pas moins que l'un de nous reste sur le terrain. — Tu as peut-être raison... Eh bien, reste ; moi je m'en vais.

La commandante *** ayant besoin d'un fiole de de laudanum, envoie le planton de son mari chez le pharmacien du pays.

— Qu'est-ce que vous voulez, mon garçon ? — La femme du commandant appelle ça du... nom d'un homme.

— Laudanum, vous voulez dire.

— Peut-être bien.

— Mais, mon ami, on ne délivre pas ainsi du laudanum ; il faut un mot d'ordonnance.

— Eh bien ! mais je vas vous donner ça, mon vieux, c'est moi que je suis l'ordonnance du commandant !

A un examen. Le professeur. — Parlez-moi de Samsou. Il n'a jamais guère les Philistins, n'est-ce pas ?

L'élève (candide). — Oh ! non, il avait une fameuse dent contre eux.

Le professeur (avec indulgence). — Vous pourriez même dire toute une mâchoire.

A un autre examen. Le professeur d'histoire interroge un jeune cancre qui ne manque pas d'aplomb.

— Voyons, monsieur, dit l'examineur, parlez-moi un peu de Louis XIV.

— Mon Dieu, répond le candidat sans se troubler, que vous dirais-je sur ce personnage que vous ne sachiez déjà ?...

Dans un restaurant de l'Exposition : Un client prend place à une table, déploie sa serviette, se verse à boire, tout cela sans mot dire. Le garçon, qui faire un étranger, fait l'empresé.

— Monsieur ne sait peut-être pas que nous parlons cinq langues, ici : l'anglais, le russe, l'espagnol...

— C'est bon, interrompt le client, servez-m'en une à la sauce piquante !

Voici le sommaire des gravures contenues dans le dernier numéro de l'Univers illustré :

Exposition universelle : Façade des Sections d'Autriche et de Hongrie ; Section des colonies françaises ; La salle à manger du pavillon du prince de Galles, dans le palais du Champ-de-Mars ; La vente de tickets pour l'Exposition ; Le carillon du Champ-de-Mars ; L'Aquarium du Trocadéro. — La Fête du Saint-Sang, à Bruges (cinq sujets). — Salon de 1878 : Mignon, tableau de M. Jules Lefebvre. — Collision des cuirassés allemands (deux gravures). — Le maréchal comte Baraguey-d'Hilliers, décédé le 6 juin. — Rébus.

Abonnements (Paris et départements) : 1 an, 22 fr. ; 6 mois, 14 fr. 50 ; 3 mois, 6 fr. — Bureaux : rue Auber, 3, place de l'Opéra.

Marché de Saumur du 15 juin.

Table with 4 columns: Product, Price, Product, Price. Includes items like Froment (1^{re} qualité), Seigle, Orge, Avoine, Fèves, Pois blancs, etc.

COURS DES VINS.

Table with 4 columns: Location, Year, Quality, Price. Includes Coteaux de Saumur, Ordin., env. de Saumur, Saint-Léger, etc.

AVIS

ÉTABLISSEMENT DES EAUX THERMALES DE BAGNOLES DE L'ORNE.

Ouverture du 15 juin 1878.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. le docteur JOUBERT, O. M., médecin officiel de l'établissement, à Bagnoles (Orne).

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0. Les demandes doivent être adressées à MM. REY et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris ; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès. La REVALESCIÈRE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, flatulences, ballonnements, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite.

maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydroisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castletuair, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

N° 9,180 : M. Gauthier, à Luzarches, d'une constipation opiniâtre, perte d'appétit, catarrhe, bronchite.

Cure N° 65,311.

Monsieur. — Dieu soit béni ! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIERE, curé.

Cure N° 45,270.

PHTHISIE. — Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 ans.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; Besson, successeur de Texier; J. Russon, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière; LEVÊQUE, négociant, rue Plantagenet; BRETAULT-DÉLAGRÉE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupreau, M^{me} BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANGEON-BUREAU, 63, place Rouge; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o, Limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS
Service d'hiver, 22 octobre 1878

| Départs de Saumur : | | Arrivées à Poitiers : | |
|-----------------------|-------------|-----------------------|----------------|
| 6 h. 20 m. matin. | 11 — 15 — — | 10 h. 30 m. matin. | 4 — 30 — soir. |
| 1 — 30 — — | 4 — 30 — — | 9 — 7 — — | 11 — 41 — — |
| 7 — 40 — — | | | |
| Départs de Poitiers : | | Arrivées à Saumur : | |
| 5 h. 50 m. matin. | 10 — 45 — — | 9 h. 40 m. matin. | 3 — 10 — soir. |
| 12 — 30 — — | 6 — 15 — — | 7 — 39 — — | 11 — 20 — — |

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 JUIN 1878.

| Valeurs au comptant. | | | | Valeurs au comptant. | | | | Valeurs au comptant. | | | |
|----------------------------------|--------|---------|--|---|--------|---------|----|-------------------------|--------|---------|----|
| Dernier cours. | Hausse | Baisse. | | Dernier cours. | Hausse | Baisse. | | Dernier cours. | Hausse | Baisse. | |
| 3 % | 75 | 85 | | Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p. | 880 | | | Canal de Suez | 780 | | |
| 4 1/2 % | 105 | 25 | | Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. | 670 | 2 | 30 | Crédit Mobilier | 825 | | |
| 5 % | 112 | 70 | | Crédit Foncier d'Autriche | 550 | | | Société autrichienne | 570 | 7 | 50 |
| Obligations du Trésor, t. payé. | 510 | | | Charentes, 500 fr. t. p. | 73 | | | OBLIGATIONS. | | | |
| Dép. de la Seine, emprunt 1857 | 336 | | | Est | 675 | 6 | 25 | Orléans | 357 | | |
| Ville de Paris, oblig. 1855-1860 | 510 | | | Paris-Lyon-Méditerranée | 1058 | 75 | | Paris-Lyon-Méditerranée | 354 | 50 | |
| — 1865, 4 % | 528 | | | Midi | 838 | 75 | | Est | 343 | | |
| — 1869, 3 % | 405 | | | Nord | 1397 | 50 | | Nord | 359 | 75 | |
| — 1871, 3 % | 403 | | | Orléans | 1145 | | | Ouest | 351 | | |
| — 1875, 4 % | 507 | | | Ouest | 732 | 50 | | Midi | 352 | | |
| — 1876, 4 % | 505 | | | Vendée, 500 fr. t. p. | 1312 | 50 | | Charentes | 371 | 50 | |
| Banque de France | 3183 | | | Compagnie parisienne du Gaz. | 547 | 50 | | Vendée | | | |
| Comptoir d'escompte | 740 | | | C. gén. Transatlantique | | | | Canal de Suez | 554 | | |
| Crédit agricole, 200 f. p. | 335 | | | | | | | | | | |
| Crédit Foncier colonial, 300 fr. | 350 | | | | | | | | | | |

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR.
(Service d'été, 13 mai).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

| | | | | | | |
|---|------------|-----------|------------|------------|------------|-------------|
| 3 heures 5 minutes du matin, express-poste. | 6 — 45 — — | 9 — 1 — — | 1 — 23 — — | 4 — 10 — — | 7 — 15 — — | 10 — 37 — — |
|---|------------|-----------|------------|------------|------------|-------------|

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

| | | | | | |
|---|------------|------------|-------------|------------|-------------|
| 3 heures 30 minutes du matin, direct-mixte. | 8 — 21 — — | 9 — 40 — — | 12 — 40 — — | 4 — 44 — — | 10 — 28 — — |
|---|------------|------------|-------------|------------|-------------|

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur.

Demande en séparation de biens.

D'un exploit de Régnier, huissier aux Rosiers, en date du quinze juin mil huit cent soixante-dix-huit, enregistré;

Il résulte que M^{me} Clémentine Aubréville, épouse du sieur Eugène Salé, marchand de bois, demeurant aux Rosiers;

Ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur;

A formé contre son mari, ci-dessus qualifié et domicilié, sa demande en séparation de biens.

Pour extrait, dressé par l'avoué-licencié soussigné.

Saumur, le dix-sept juin mil huit cent soixante-dix-huit.

(318) BEAUREPAIRE.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE LAMBERT, JOSEPH.

En vertu de l'article 493 du Code de commerce, les créanciers de la faillite du sieur Lambert, Joseph, marchand de vaches à Doué, sont de nouveau prévenus que la vérification de cette faillite aura lieu en la chambre du conseil du tribunal de commerce, le mardi 2 juillet 1878, à une heure du soir.

Le greffier,
L. BONNEAU.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 7 juillet 1878, onze heures du matin,

En l'étude de M^e LAUMONIER, Et sur la mise à prix de 14,000 francs,

UNE MAISON

A Saumur, rue d'Orléans, 29, occupée par M. Salais, bottier.

S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire. (320)

A VENDRE

Pour entrer de suite en jouissance,

UN JARDIN

Situé au Pont-Fouchar, sur le chemin du Vau-Langlais, et contenant 11 ares environ.

Ce jardin, avec chambre à feu, petit hangar, pompe, bassin et autres servitudes, est planté d'arbres fruitiers en plein rapport.

S'adresser au bureau du journal.

Etudes de M^e ROUSSE, notaire à Martigné-Briand, Et de M^e LORIOU DE BARNY, notaire à Angers.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite, UN TRÈS-JOLI

PETIT CHATEAU

Situé à trente-deux kilomètres d'Angers, près d'une station de chemin de fer et d'un établissement d'eaux minérales, et comprenant : cuisine, office, salle à manger, salon, billard, bibliothèque, huit chambres à coucher; le tout très-bien meublé; différentes servitudes, jardin et une magnifique pièce d'eau parfaitement empoisonnée.

Droit à une très-belle chasse. Pour visiter les lieux, s'adresser à M^e ROUSSE, et, pour traiter, s'adresser, soit audit M^e ROUSSE, soit à M^e LORIOU DE BARNY. (316)

VINS ROUGES ET BLANCS, expédiés directement de la propriété, prix exceptionnels. — Excellents vins garantis rigoureusement naturels.

REPRÉSENTANTS sont demandés dans la clientèle bourgeoise. — Références. — Ecrire à M. B. GIRAUDAN, propriétaire à CAZOULES-LES-BÉZIERS (Hérault). (220)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

BELLE MAISON

Située à Saumur, rue d'Orléans, n° 73.

Six chambres à coucher avec cabinets, cour, remise, écurie et vastes servitudes.

S'adresser, pour visiter l'immeuble, à M^e CLOUARD, et, pour traiter, à M. LEHOU, propriétaire à Doué, ou à M^e CLOUARD. (310)

UNE MAISON DE COMMERCE demandée un teneur de livres et un apprenti.

S'adresser au bureau du journal.

VIN DE PROPRIÉTAIRE.

Garanti naturel et non plâtré.

L'expédition franco de fût, de régie et de port, mes Saint-Georges, Langlade et Bordeaux, vieux, pesant environ 11 degrés, à des prix variant, suivant destination, entre 100 et 130 francs, ainsi que mon excellent vin de table, du dom. Saint-Louis, pesant environ 9°, entre 60 et 90 francs la pièce de 225 litres. — M^{me} V^e Hyp. THOMAS, propriétaire à BÉZIERS. (96)

BENZINE-COLLAS

Pour enlever les taches, sans laisser d'odeur, sur les étoffes de toutes espèces, de toutes couleurs même les plus tendres; nettoyer les rubans, les gants de peau, etc.

Prix du Flacon : 1 fr. 25

EXIGER la BANDE VERTE et l'Adresse : 8, rue Dauphine.

POMMADE COLLAS

au Goudron de Norvège purifié Pour arrêter la chute des cheveux et en favoriser l'accroissement.

Prix : 1 fr. 50 le Pot.

SAVON COLLAS

au Goudron de Norvège purifié contre les affections de la peau.

Prix du Pain : 1 fr.

Véritables Pilules Écossaises du D^r Anderson

Exiger la Signature

PILULES ÉCOSSAISES DU D^r ANDERSON. CERS LEBRUN et RENAULT, Pharmaciens-Droguistes, 8, Rue Dauphine, à Paris.

Contre la Constipation, les Migraines, les Congestions cérébrales, les Digestions difficiles, etc.

Prix : 1 fr. 50 la Boîte.

VIN de CLERTAN

au Pyrophosphate de Fer et de Manganèse.

Ce Vin, d'une saveur agréable, est nécessaire à toute personne affaiblie par une cause quelconque (excès de travail ou abus des plaisirs, Convalescence, Diabète, Allaitement, Croissance trop rapide, etc.)

Prix { de la Bouteille..... 3 fr. 50
des 6 Bouteilles..... 18 »

Dépôt Général : Ph^o C. COLLAS, 8, rue Dauphine, Paris, ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES DE CHAQUE VILLE.

OBLIGATIONS A LOTS COMMUNALES ET DÉPARTEMENTALES 1875

DU

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE.

Ces obligations, remboursables à 500 fr., rapportent 20 fr. par an, payables en deux coupons de 10 fr. le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet.

Quatre Tirages par an.

| | |
|----------------------|-------------|
| 1 Lot de | 100,000 fr. |
| 1 Lot de | 30,000 |
| 4 Lots de | 10,000 |
| 10 Lots de | 3,000 |

La Banque nationale délivre à bureau ouvert ces Obligations à 487,50 (Coupon de juillet détaché.)

LE PROCHAIN TIRAGE AURA LIEU LE 22 JUIN COURANT

Ainsi que le démontre le tableau comparatif qui suit, les Obligations 1875 sont plus avantageuses que toutes les obligations à lots similaires du Crédit Foncier et de la Ville de Paris.

| NOMBRE D'OBLIGATIONS | NOMS DES VALEURS. | TAUX de Remboursement. | COURS ACTUEL. | INTÉRÊT ANNUEL. | LOTS ANNUELS. | NOMBRE de TIRAGES |
|----------------------|-------------------------|------------------------|---------------|-----------------|---------------|-------------------|
| 437.618 | Ville de Paris 1855-60. | 300 | 510 | 15 | 900.000 | 2 |
| 600.000 | — 1865... | 500 | 525 | 20 | 1.140.000 | 4 |
| 500.000 | — 1875... | 500 | 504 | 20 | 900.000 | 4 |
| 258.000 | — 1876... | 500 | 502 | 20 | 500.000 | 4 |
| 400.000 | Oblig. fonc. 1853 4 0/0 | 500 | 502 | 20 | 800.000 | 4 |
| 400.000 | — 1863 4 0/0 | 500 | 500 | 20 | 800.000 | 4 |
| 400.000 | Communales 1875 4 0/0 | 500 | 487 50 | 20 | 800.000 | 4 |

Adresser les demandes à la BANQUE NATIONALE, 10, place Vendôme, à Paris. (Livraison immédiate des titres.)

Librairie E. DEZÉ, rue Saint-Jean et place du Marché-Neuf, SAUMUR.

NOTICES ARCHEOLOGIQUES

Par G. D'ESPINAY,

Conseiller à la Cour d'Appel d'Angers, Officier d'Académie, Membre de l'Académie de Législation de Toulouse, Président de la Commission Archéologique de Maine-et-Loire, Membre de la Société Française d'Archéologie et de l'Institut des Provinces.

Première série :

MONUMENTS D'ANGERS

Deuxième série :

SAUMUR ET SES ENVIRONS

Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Chaque série se vend séparément.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le